



**Rubrique:** Inscriptions au registre du commerce

**Sous-rubrique:** Nouvelle inscription

**Date de publication:** SHAB 10.01.2023

**Numéro de publication:** HR01-1005648861

**Entité de publication**

Bundesamt für Justiz (BJ), Eidgenössisches Amt für das Handelsregister, Bundesrain 20, 3003 Bern

## Nouvelles entrées **FONDATION DE FAMILLE PERL,** **Lausanne**

FONDATION DE FAMILLE PERL

(*PERL FAMILY FOUNDATION*) (*FAMILIENSTIFTUNG PERL*)

c/o Lucien Masméjan

Lenz & Staehelin

Avenue de Rhodanie 40 c

1007 Lausanne

FONDATION DE FAMILLE PERL (PERL FAMILY FOUNDATION) (FAMILIENSTIFTUNG PERL), à Lausanne, Avenue de Rhodanie 40c, c/o Lucien Masméjan, Lenz & Staehelin, 1007 Lausanne, CHE-136.086.353. Nouvelle fondation. Acte de fondation: 13.12.2022. But: la Fondation a pour but au sens de l'article 335 du Code civil, le paiement des frais d'éducation, d'établissement et d'assistance aux membres de la famille du Fondateur (les "Bénéficiaires"). Elle peut également être destinée à des buts analogues. Elle pourra également fournir assistance et aide aux Bénéficiaires qui pourraient en avoir besoin. Les prestations de la Fondation seront faites sous forme de versements uniques ou répétés de libéralités aux détenteurs de l'autorté parentale dans la mesure où les bénéficiaires seraient mineurs et, dans le cas contraire, aux ayants droit eux-mêmes, ainsi que sous forme de prêts et de toute autre forme d'allocation d'actifs, pour être affectées au paiement des frais mentionnés à l'alinéa qui précède. Au surplus, la Fondation peut effectuer toute opération dont le produit serait versé aux bénéficiaires pour être affecté au but tel qu'il est défini ci-dessus. En particulier, elle peut opérer des investissements et des placements, emprunter, émettre des obligations, contracter et se lier par des engagements, acquérir des actions, des obligations, des bons de participation et autres papiers-valeurs, cotés ou non, d'entreprises existantes ou nouvellement créées. Enfin, la Fondation favorisera l'esprit d'entreprise des membres de la famille du Fondateur au moyen de la prise de participations à long terme. La fondation est une fondation de famille qui n'est pas soumise à une surveillance étatique et n'a pas l'obligation de désigner un organe de révision. Perl Andrew Damian, de Royaume-Uni, à Ollon, président, avec signature collective à deux, et Masméjan Lucien, de Lausanne, à Pully, avec signature collective à deux, sont membres du conseil de fondation.

Registre journalier no 257 du 05.01.2023

Point de contact: Registre du commerce du Canton de Vaud